

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Rapport annuel au 29 décembre 2023

Sommaire

Pages

Informations concernant les placements et la gestion	3
Rapport d'activité	13
Informations réglementaires	24
Evolution de la performance	27
Certification du Commissaire aux Comptes	30
Comptes Annuels	35
Bilan Actif	36
Bilan Passif	37
Hors-Bilan	38
Comptes de Résultat	39
Annexes	40
Règles et méthodes comptables	41
Evolution de l'Actif Net	46
Souscriptions Rachats	47
Compléments d'information	48
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	55
Inventaire	56

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE ACTIONS FRANCE est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le Fonds est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE ACTIONS FRANCE

Code AMF : 990000063549

Catégorie de parts : F

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 juillet 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Classification : Actions de pays de la zone euro.
- Le FCPE a pour objectif de gestion de surperformer, sur sa durée de placement recommandée, l'indicateur de référence SBF 120 (NR). L'indice SBF 120 regroupe les capitalisations boursières françaises de taille importante, les plus activement traitées et liquides. Il est calculé dividendes nets réinvestis. Le FCPE est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCPE est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.
- La stratégie d'investissement consiste à identifier des valeurs en combinant approches quantitatives et qualitative. L'identification des valeurs se fait d'abord par un filtre quantitatif qui ne retient que les valeurs offrant un couple profitabilité/valorisation attractif selon la Société de Gestion. La sélection des titres dans cet univers plus restreint repose sur une analyse fondamentale des sociétés permettant de mieux apprécier la profitabilité structurelle de celles-ci.
- Le FCPE est en permanence exposé à hauteur de 75% minimum de son actif aux marchés actions de la zone Euro ayant une très forte composition en actions françaises et 20% maximum d'actions d'autres pays de la zone euro que la France. Le FCPE peut également être exposé aux marchés actions des pays européens hors zone Euro à hauteur de 10% maximum de son actif. Le FCPE peut investir sur des valeurs de toutes tailles de capitalisation ; il sera investi majoritairement sur des actions de grandes capitalisations. Le FCPE peut être investi en produits de taux (obligations, instruments monétaires) et en OPC dans la limite de 10%. L'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro doit rester accessoire.
- Les investissements en actions et produits de taux seront effectués : directement sur les marchés d'actions et de taux de la zone euro et, à titre accessoire sur les marchés d'actions hors zone Euro, indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de Fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée.
- Le FCPE peut utiliser des instruments dérivés (marchés à terme, optionnels et de gré à gré) dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille sur les risques actions et de change afin de réaliser l'objectif de gestion. Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif du FCPE pouvant ainsi

porter l'exposition globale du FCPE aux marchés actions jusqu'à 200%, dans la limite prévue par la réglementation.

- Le FCPE peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 100%, dans un but d'amélioration de performance.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1^{ère} valeur liquidative calculée à compter du 1^{er} jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante. Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

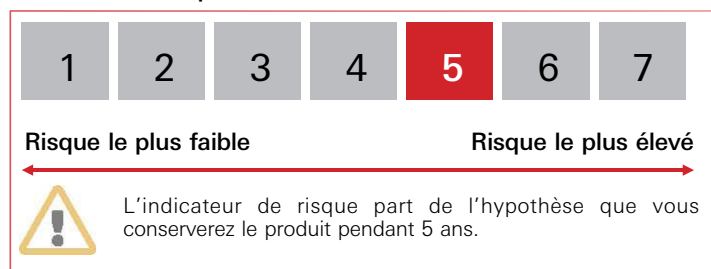
Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : dérivé. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 1 490	EUR 1 440
	Rendement annuel moyen	-85,08 %	-32,16 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 650	EUR 8 590
	Rendement annuel moyen	-23,47 %	-3,00 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 140	EUR 12 380
	Rendement annuel moyen	1,43 %	4,36 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 14 960	EUR 15 860
	Rendement annuel moyen	49,61 %	9,66 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre mars 2017 et mars 2022. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2013 et avril 2018.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	419 EUR	1 142 EUR
Incidence des coûts annuels *	4,2 %	1,9 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,24% avant déduction des coûts et de 4,36% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,12 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	113 EUR
Coûts de transaction	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?**Période minimale de détention recommandée : 5 ans**

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (Cf. Règlement du FCPE - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :

1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE ACTIONS FRANCE

Code AMF : 990000102049

Catégorie de parts : E

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 juillet 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Classification : Actions de pays de la zone euro.
- Le FCPE a pour objectif de gestion de surperformer, sur sa durée de placement recommandée, l'indicateur de référence SBF 120 (NR). L'indice SBF 120 regroupe les capitalisations boursières françaises de taille importante, les plus activement traitées et liquides. Il est calculé dividendes nets réinvestis. Le FCPE est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCPE est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.
- La stratégie d'investissement consiste à identifier des valeurs en combinant approches quantitatives et qualitative. L'identification des valeurs se fait d'abord par un filtre quantitatif qui ne retient que les valeurs offrant un couple profitabilité/valorisation attractif selon la Société de Gestion. La sélection des titres dans cet univers plus restreint repose sur une analyse fondamentale des sociétés permettant de mieux apprécier la profitabilité structurelle de celles-ci.
- Le FCPE est en permanence exposé à hauteur de 75% minimum de son actif aux marchés actions de la zone Euro ayant une très forte composition en actions françaises et 20% maximum d'actions d'autres pays de la zone euro que la France. Le FCPE peut également être exposé aux marchés actions des pays européens hors zone Euro à hauteur de 10% maximum de son actif. Le FCPE peut investir sur des valeurs de toutes tailles de capitalisation ; il sera investi majoritairement sur des actions de grandes capitalisations. Le FCPE peut être investi en produits de taux (obligations, instruments monétaires) et en OPC dans la limite de 10%. L'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro doit rester accessoire.
- Les investissements en actions et produits de taux seront effectués : directement sur les marchés d'actions et de taux de la zone euro et, à titre accessoire sur les marchés d'actions hors zone Euro, indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de Fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée.
- Le FCPE peut utiliser des instruments dérivés (marchés à terme, optionnels et de gré à gré) dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille sur les risques actions et de change afin de réaliser l'objectif de gestion. Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif du FCPE pouvant ainsi

porter l'exposition globale du FCPE aux marchés actions jusqu'à 200%, dans la limite prévue par la réglementation.

- Le FCPE peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 100%, dans un but d'amélioration de performance.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1^{ère} valeur liquidative calculée à compter du 1^{er} jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante. Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu’est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : dérivé. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 1 490	EUR 1 440
	Rendement annuel moyen	-85,06 %	-32,14 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 690	EUR 8 780
	Rendement annuel moyen	-23,13 %	-2,56 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 190	EUR 12 660
	Rendement annuel moyen	1,88 %	4,83 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 15 030	EUR 16 220
	Rendement annuel moyen	50,28 %	10,16 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre mars 2017 et mars 2022. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2013 et avril 2018.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n’est pas en mesure d’effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

- Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
 - 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	373 EUR	862 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,7 %	1,4 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,24% avant déduction des coûts et de 4,83% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,67 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	67 EUR
Coûts de transaction	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Les frais de gestion pris en charge par l'Entreprise représentent 0,45% l'an maximum de l'actif net du FCPE.

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 5 ans

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (Cf. Règlement du FCPE - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :

1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE ACTIONS FRANCE

ISIN : FR00140067A0

Catégorie de parts : PF

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 juillet 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Classification : Actions de pays de la zone euro.
- Le FCPE a pour objectif de gestion de surperformer, sur sa durée de placement recommandée, l'indicateur de référence SBF 120 (NR). L'indice SBF 120 regroupe les capitalisations boursières françaises de taille importante, les plus activement traitées et liquides. Il est calculé dividendes nets réinvestis. Le FCPE est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCPE est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.
- La stratégie d'investissement consiste à identifier des valeurs en combinant approches quantitatives et qualitative. L'identification des valeurs se fait d'abord par un filtre quantitatif qui ne retient que les valeurs offrant un couple profitabilité/valorisation attractif selon la Société de Gestion. La sélection des titres dans cet univers plus restreint repose sur une analyse fondamentale des sociétés permettant de mieux apprécier la profitabilité structurelle de celles-ci.
- Le FCPE est en permanence exposé à hauteur de 75% minimum de son actif aux marchés actions de la zone Euro ayant une très forte composition en actions françaises et 20% maximum d'actions d'autres pays de la zone euro que la France. Le FCPE peut également être exposé aux marchés actions des pays européens hors zone Euro à hauteur de 10% maximum de son actif. Le FCPE peut investir sur des valeurs de toutes tailles de capitalisation ; il sera investi majoritairement sur des actions de grandes capitalisations. Le FCPE peut être investi en produits de taux (obligations, instruments monétaires) et en OPC dans la limite de 10%. L'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro doit rester accessoire.
- Les investissements en actions et produits de taux seront effectués : directement sur les marchés d'actions et de taux de la zone euro et, à titre accessoire sur les marchés d'actions hors zone Euro, indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée.
- Le FCPE peut utiliser des instruments dérivés (marchés à terme, optionnels et de gré à gré) dans un but de couverture et/ou d'exposition

du portefeuille sur les risques actions et de change afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif du FCPE pouvant ainsi porter l'exposition globale du FCPE aux marchés actions jusqu'à 200%, dans la limite prévue par la réglementation.

- Le FCPE peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 100%, dans un but d'amélioration de performance.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan. Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1er jour ouvré suivant.
- Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse de Paris aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux organismes d'assurance.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC ou tout autre assureur choisi par votre entreprise.

Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).

La valeur liquidative du FCPE est disponible sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : dérivé. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 1 490	EUR 1 440
	Rendement annuel moyen	-85,06 %	-32,14 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 690	EUR 8 780
	Rendement annuel moyen	-23,13 %	-2,56 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 190	EUR 12 660
	Rendement annuel moyen	1,88 %	4,83 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 15 030	EUR 16 220
	Rendement annuel moyen	50,28 %	10,16 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre mars 2017 et mars 2022. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2013 et avril 2018. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCPE ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	418 EUR	1 161 EUR
Incidence des coûts annuels *	4,2 %	1,9 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,71% avant déduction des coûts et de 4,83% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation car la part n'a pas encore été valorisée pour une année complète.	112 EUR
Coûts de transaction	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?**Période minimale de détention recommandée : 5 ans**

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE sont disponibles sur Internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre. Il existe trop peu de données pour vous fournir des indications utiles sur les performances passées.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (Cf. Règlement du FCPE - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2023 (T1), les indicateurs économiques ont donné des signaux conflictuels, entre détérioration des conditions financières ou résilience de l'activité avec persistance des pressions inflationnistes. Face aux resserrements monétaires des banques centrales, le secteur financier a trouvé un point de rupture début mars, avec la défaillance d'une banque régionale américaine (Silicon Valley Bank), et la résolution précipitée de Crédit Suisse. Les interventions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et des autorités suisses, ainsi que les communiqués des institutions de surveillance bancaire et d'assurance des dépôts en Europe, aux Etats-Unis, mais aussi en Asie ont permis d'endiguer en partie la perte de confiance, et de stabiliser les indicateurs de risque. Néanmoins, l'impact des resserrements monétaires passés va continuer de se diffuser via le canal du crédit, puis sur l'activité et l'emploi avec un retard de plusieurs mois, difficile à estimer avec précision. D'un côté, le marché immobilier et le secteur manufacturier sont en phase de récession. A l'inverse, le secteur des services reste dynamique, toujours soutenu par la rotation de la consommation post-pandémie au détriment des biens, ce qui a contribué à la résilience du marché du travail, et à la progression des salaires. L'inflation a aussi offert deux visages : avec la chute des prix de l'énergie et les effets de base négatifs, l'inflation totale a baissé, notamment aux Etats-Unis (de 7.1% en novembre à 6.0% en février), comme en zone euro (de 9.2% en décembre et 6.9% en mars). En revanche, l'inflation « cœur » (hors énergie et alimentaire), tirée par les hausses persistantes des prix des services, n'a diminué que très lentement aux Etats-Unis (de 6.0% en novembre à 5.5% en février), voire a continué de monter en zone euro (de 5.2% en décembre à 5.7% en mars). Au final, l'évolution de l'économie et de l'inflation est restée difficile à prévoir. Le consensus des économistes¹ envisage un atterrissage en douceur aux Etats-Unis (PIB +1.0% en moyenne en 2023 et 2024), et en zone euro (PIB +0.5% en 2023 et +1.2% en 2024), avec une modération de l'inflation (environ 2.5% à horizon du T3 2024). Mais cette moyenne dissimule d'importantes disparités de prévisions avec des risques haussiers sur l'inflation. Les turbulences financières ont compliqué le guidage des politiques monétaires, toujours orientées à combattre une inflation trop élevée, et des anticipations d'inflation qui pourraient entraîner une spirale prix-salaire. Enfin, les économies émergentes se voient pénalisées par une inflation élevée, et la dégradation de la demande extérieure et de leurs exportations en raison de la contraction de la consommation de biens et la récession industrielle des pays développés. Cependant, ces impacts défavorables devraient être en partie compensés par le redémarrage de l'économie chinoise ce trimestre, après trois années de restriction sanitaire.

Au second trimestre 2023 (T2), l'inflation a généralement baissé entre mars et juin grâce aux effets de base négatifs sur les prix de l'énergie (comparés à 2022), et une décélération de certains (prix alimentaires et biens industriels hors énergie). Cela reflète le ralentissement des prix à la production, et les moindres difficultés d'approvisionnement. Reste cependant la persistance de l'inflation des services, portée par le rattrapage lié à la réouverture post-pandémie, notamment du tourisme. De plus l'emploi a bien résisté ce trimestre. D'une part, le resserrement monétaire des banquiers centraux depuis un an produit ses effets avec un décalage estimé entre 12 et 18 mois. D'autre part, cette situation a reflété la rétention de main d'œuvre par les entreprises qui font toujours face à des difficultés de recrutement. Dans cette phase de transition, celles-ci ont généralement préservé leurs marges d'exploitation en montant leurs prix de vente. Malgré une certaine résistance au T1 - la croissance aux Etats-Unis (PIB +2.0% en variation trimestrielle annualisée) a surpris à la hausse, ailleurs dans les économies développées, le constat est médiocre : quasi- stagnation au Royaume-Uni (+0.1% qoq, variation trimestrielle), France (+0.2% qoq), et surtout une contraction en Allemagne

¹ Consensus Bloomberg au 31/03/2023.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

(-0.3% qoq) et en Irlande (-4.6%), ce qui a tiré la zone euro à la baisse (-0.1% qoq). Les projections des économistes à horizon de 2024 continuent d'afficher d'importantes divergences, entre stagnation, récession ou atterrissage en douceur, selon les anticipations de politiques monétaire et fiscale, et les évolutions des prix des matières premières. Ainsi, l'OCDE, le FMI, ou la Banque centrale européenne (BCE) tablent sur une croissance du PIB en 2024 d'environ 1.5% en zone euro (1.1% aux Etats-Unis), mais le consensus des économistes² envisage seulement 0.9% en zone euro (0.5% aux Etats-Unis). En Asie, l'ouverture post-pandémie de l'économie chinoise a permis un rebond de l'activité des services. Mais les tensions géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis entraîne le redéploiement et la diversification des chaînes de production, ce qui a contribué à limiter la croissance de l'industrie manufacturière et les exportations. A l'opposé, l'Inde a continué de bénéficier d'une économie portée par les exportations de services, le développement des secteurs liés à la high-tech et par l'investissement public d'infrastructure. De même en Amérique Latine, la croissance économique est restée soutenue par la vigueur de l'activité agricole, la hausse des investissements étrangers, notamment au Mexique. Enfin, la désinflation plus rapide que celle des économies développées devrait permettre aux banques centrales de baisser les taux d'intérêts d'ici la fin de l'année.

Le troisième trimestre (T3) 2023 a vu se développer un découplage, avec la résilience de l'économie américaine face au ralentissement de la Chine et de l'Europe. Le PIB américain au T2 est ainsi ressorti supérieur aux attentes, tiré par la consommation des ménages et les investissements d'infrastructure qui ont plus compensé le ralentissement du marché immobilier. En zone euro, la quasi-stagnation du PIB au T2 (0.1% t/t), avec une demande intérieure atone, sous-tend des divergences dans la région, avec une contraction du PIB en Italie (-0.4% t/t) et aux Pays Bas (-0.2% t/t) et une stagnation en Allemagne, face à une expansion en France (+0.5% t/t) et en Espagne (+0.5% t/t). Les politiques fiscales visant à soutenir la transition énergétique et le développement des industries de pointe ont en partie contribué à ces divergences. Aux Etats-Unis, les programmes « Inflation Reduction Act », et « Chips Act » ont entraîné 240 milliards USD de projets d'investissements dans le secteur manufacturier, soit environ la moitié de l'objectif. L'Espagne continue de bénéficier des subventions du programme de l'Union européenne (Next Generation EU). En Italie, la réduction graduelle des aides à la rénovation énergétique résidentielle a entraîné une baisse des investissements dans la construction. Dans les pays émergents, les publications économiques en Chine ont continué de décevoir malgré les nouvelles mesures de soutien au crédit, et l'assouplissement des contraintes réglementaires sur le marché immobilier. Au T3, les prévisions de croissance³ ont donc été révisées à la baisse, en Chine 5.0% en 2023 et 4.5% en 2024 (contre respectivement 5.5% et 4.9% fin juin), mais aussi en zone euro (0.5% en 2023 et 0.8% en 2024, contre respectivement 0.6% et 1.0% fin juin). A l'inverse, les Etats-Unis ont vu leur prévision de croissance relever, à 2.1% en 2023 et 0.9% en 2024 (contre respectivement 1.3% et 0.8% fin juin). La persistance d'une inflation élevée aux Etats-Unis (3.7% en août contre 4.0% en juin), et en zone euro (5.2% en août contre 5.5% en juin) n'a pas permis de rassurer les banquiers centraux dans un contexte de remontée du prix du baril, et de progression salariale soutenue (+4.3% a/a aux Etats-Unis, et +5.5% a/a en zone euro). Malgré des conditions monétaires restrictives, les revenus réels ont en effet tendance à s'améliorer, ce qui contribue à soutenir la consommation, ce qui augmente les risques d'effets de second tour. Ainsi les prévisions médianes des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine signalent plutôt un atterrissage en douceur de l'économie américaine (avec une croissance du PIB de 2.1% en 2023 et 1.5% en 2024, donc une prévision supérieure au consensus des économistes), ce qui implique de repousser le cycle de baisses de taux au second semestre 2024.

Au quatrième trimestre 2023 (T4), le scénario d'atterrissage économique en douceur ou « soft landing » a dominé sur celui de récession. Le combat des banques centrales contre l'inflation semble donc avoir été gagné sans entraîner de poursuite du resserrement monétaire et de risque de récession forte. La croissance chinoise a surpris à la hausse au T3 (4.9% en variation annuelle)

² Consensus Bloomberg au 30/06/2023.

³ Consensus Bloomberg au 30/09/2023.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

contre 4.5% attendu. Le PIB américain a une nouvelle fois surpassé les attentes au T3 (+4.9% en variation trimestrielle annualisée contre 4.5% attendu). Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et les investissements des entreprises ont en effet accéléré au T3 par rapport au T2, avec une relative résilience du marché du travail (taux de chômage à 3.7% en novembre après un plus bas historique à 3.4% en avril), et des salaires (+4% en variation annuelle en novembre), ainsi qu'une amélioration de la productivité. En Europe, les enquêtes des directeurs d'achat continuent d'annoncer une contraction de l'activité depuis l'été. En effet, l'économie a continué de se dégrader au T3 : PIB du Royaume Uni -0.1% en variation trimestrielle (t/t) au T3 (contre +0.1% t/t au T2) ; PIB de la zone euro -0.1% t/t (contre +0.1% t/t au T2) tiré à la baisse par une décélération des stocks, et les contractions en Allemagne, France, Pays Bas et Irlande. Dans ce contexte, la forte décélération de l'inflation a surpris au cours du trimestre (variation annuelle en novembre), à 3.1% aux Etats-Unis, 2.4% en zone euro, et 3.9% au Royaume-Uni. Les prévisions de croissance du PIB⁴ ont donc été révisées à la hausse aux Etats-Unis (2.4% en 2023 ; 1.3% en 2024). En revanche, la zone euro a vu ses perspectives de croissance du PIB s'éroder en 2024 (PIB +0.7%), ainsi qu'au Royaume Uni (PIB +0.3%). Cependant, ces prévisions ne montrent pas le clivage des économistes. D'un côté, certains anticipent une reprise relativement rapide, portée par la consommation privée, l'amélioration des revenus réels des ménages, un retour de l'assouplissement des banques centrales, avec une inflation aux alentours de 2.5%-3% en moyenne en 2024. D'un autre côté, certains économistes envisagent la poursuite du ralentissement économique, en raison du décalage de l'effet des resserrements monétaires, de la hausse des faillites d'entreprise, d'une montée du chômage, avec pour conséquence un recul de la consommation. Ce scénario intègre donc une phase de récession avec une reprise lente qui devraient comprimer l'inflation en-dessous de 2% fin 2024.

Panorama financier

Au premier trimestre 2023 (T1), les marchés ont subi une forte volatilité en raison des incertitudes sur le secteur bancaire américain, ce qui a entraîné une chute de -12.6% (en variation trimestrielle t/t) de l'indice boursier de référence (MSCI US Banking), une remontée de l'or (+8.0% t/t à USD1969 l'once) et un affaiblissement du dollar US (indice DXY⁶ -1.0% t/t). Les banquiers centraux ont poursuivi les relèvements de leurs taux directeurs (+50 pdb aux Etats-Unis, +75 pdb au Royaume-Uni, et +100pdb en zone euro), mais ont tenu des communiqués prudents quant aux perspectives. Au total, les marchés ont rapidement anticipé un retournement des politiques monétaires, en intégrant un assouplissement important aux Etats-Unis (jusque -75 pdb cette année), et en modérant le resserrement attendu en zone euro (+50 pdb contre +100 pdb auparavant). Du côté des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont donc fortement reculé au T1 : -41pdb à 3.47% aux Etats-Unis, -28pdb à 2.29% en Allemagne, -33pdb à 2.79% et -61pdb à 4.10% en Italie, avec la poursuite d'une inversion des courbes de taux 2-10 ans. Les marchés de crédit global ont enregistré des performances disparates : les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont resserrés sur le segment risqué (High Yield) en raison d'une réduction des émissions de titres et des attentes de retournement des banques centrales. A l'inverse, les « spreads » se sont écartés dans le secteur bancaire américain, et dans une moindre ampleur sur les segments les moins risqués des obligations d'entreprises (Investment Grade). Malgré ce contexte d'incertitudes, les places boursières (MSCI world) ont terminé le trimestre en hausse : +7.2% en variation trimestrielle (t/t), avec une progression de +15% depuis les plus bas enregistrés en octobre 2022. Les actions de la zone euro (MSCI Eurozone +12.3% t/t) ont surperformé l'indice boursier global, bénéficiant d'une économie plus résiliente que prévu grâce à la chute des prix de l'énergie (gaz naturel -36% t/t ; pétrole Brent -7.1% t/t). Les places des pays émergents (MSCI EM +3.8% t/t) ont sous-performé les marchés développés (+7.6% t/t), notamment en raison des reculs en Inde, Brésil, et Turquie (liés à des facteurs idiosyncratiques), et malgré une reprise en Chine (+5.1% t/t) suite à la fin des restrictions sanitaires.

⁴ Consensus Bloomberg au 31/12/2023.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Au second trimestre 2023 (T2), les marchés obligataires des pays développés ont été pénalisés par le revirement des banquiers centraux, en faveur d'une prolongation de politiques monétaires restrictives du fait d'une désinflation estimée trop lente, voire de l'entrée dans un régime d'inflation structurellement plus élevée que lors de période 2008-2019. Aux Etats-Unis, les difficultés du secteur bancaire ont été rapidement résolues. Puis les négociations autour du relèvement du plafond de la dette américaine ont nécessité plusieurs semaines, ce qui a contribué à une certaine prudence de la part de la Réserve Fédérale américaine (Fed) qui n'a relevé ses taux que de 25pdb au T2. En Europe, les banques centrales se sont montrées généralement plus offensives avec des hausses de taux entre 50pdb (zone euro) et 75pdb (Royaume-Uni, Suède et Norvège). Les propos des banquiers centraux lors du Forum de Sintra fin juin ont définitivement marqué un changement des anticipations de marché qui tablaient encore courant mai sur la fin du resserrement monétaire, voire des baisses de taux en fin d'année. Dans ce contexte, les rendements des obligations souveraines se sont redressés sans pour autant atteindre les plus hauts observés au cours du T1, avec un renforcement de l'inversion de la courbe des taux. Dans cette phase de transition et en dépit de la remontée des rendements souverains, les marchés risqués ont malgré tout bien performé. Du côté des obligations d'entreprises, les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont davantage resserrés sur le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés boursiers, le T2 a délivré un gain de l'indice mondial (MSCI* World +7%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI* DM +7.3% t/t) relative aux places émergentes (MSCI* EM +1.8% t/t), essentiellement tirées à la baisse par les actions chinoises (MSCI -8.9% t/t). L'engouement pour les valeurs technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle, et la résilience de la demande domestique aux Etats-Unis ont porté la bourse américaine (MSCI* US +8.7% t/t). La réouverture de l'économie japonaise, et le redéploiement des investissements hors Chine ont généralement favorisé certaines places boursières en Inde (+12.2% t/t), au Japon (+15.6% t/t), ou au Brésil (+14.9% t/t). Sur les marchés des devises contre dollar US, le yen japonais s'est déprécié de 8% t/t, suivi par le renminbi chinois (-5% t/t), le rand sud-africain (-5.6% t/t) et la livre turque (-26.3% t/t), tandis que le réal brésilien et le peso mexicain ont gagné respectivement 6.5% t/t et 5.4% t/t. Enfin sur les marchés des matières premières, les prix ont généralement reculé, notamment le gaz naturel (-21% t/t), le blé (-9.2% t/t), le cuivre (-7.5% t/t) et le pétrole (WTI -6.6%) en raison des incertitudes sur l'évolution de la demande mondiale, et notamment des déceptions sur la vigueur de la reprise en Chine.

Au troisième trimestre (T3) 2023, les investisseurs ont continué de repousser leurs attentes quant à l'échéance et l'ampleur des baisses de taux directeurs, ce qui a pesé sur les marchés obligataires des pays développés et émergents. Dans le même temps, les inquiétudes sur la soutenabilité de la dette américaine, mais aussi en Europe, ont contribué à la remontée des taux longs, et une moindre inversion des courbes de taux 2-10 ans. Ainsi la hausse des primes de terme a reflété l'augmentation de la rémunération demandée par les investisseurs pour la détention de titres à longues maturités dans un contexte où l'inflation risque d'être plus persistante. Elle répond aussi à la poursuite de la normalisation des bilans des banques centrales. La Réserve fédérale américaine (Fed) poursuit en effet la vente active des obligations souveraines détenues dans son bilan, et la Banque centrale européenne a arrêté de réinvestir la totalité de ses titres arrivant à maturité dans le cadre de son programme régulier. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont bondi au T3, proches des niveaux de 2007 aux Etats-Unis (+73pdb au T3 à 4.57% à fin septembre). En zone euro, les rendements souverains ont rejoint leurs niveaux de 2011, en Allemagne (2.84% à fin septembre, soit +45pdb au T3) et en France (+47pdb à 3.40%). Les annonces budgétaires en zone euro, avec des prévisions économiques optimistes et des efforts jugés insuffisants sur la trajectoire de la dette ont entraîné une hausse des rendements plus rapides sur les obligations de la périphérie de la zone euro comparée à l'Allemagne, notamment en Italie (+71pdb 4.78%), en Grèce (+69pdb 4.34%) et en Espagne (+55pdb 3.93%). Sur les marchés de crédit, les « spreads » de crédit (ou écarts de taux) se sont resserrés dans l'ensemble, à l'exception du segment High Yield américain fragilisé par la perspective de politiques monétaires plus durablement restrictives. Les difficultés du secteur immobilier chinois et le durcissement des conditions financières ont contribué au recul des marchés boursiers (indice MSCI World*), de -2.4% en variation trimestrielle (t/t), avec les sous-performances

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

de la Chine (MSCI -4.5% t/t), Taiwan (-7.1% t/t) et la Corée du sud (-6.6% t/t). Les prix du pétrole (WTI) ont bondi de +29% t/t à USD 90.8 USD le baril suite à la baisse des stocks de brut aux Etats-Unis, et aux annonces de l'Arabie Saoudite et de la Russie qui prolongeront les réductions de leurs productions jusqu'à la fin d'année. Enfin sur les marchés des changes, la résilience de l'économie américaine, en découplage face au ralentissement plus prononcé en Chine et en Europe a favorisé la remontée du dollar américain contre les devises de ses partenaires (indice DXY⁶ +3.2% t/t).

Au quatrième trimestre (T4) 2023, les marchés sont brusquement repartis à la hausse (indice MSCI* World +9.5% en variation trimestrielle t/t ; +22.2% en variation annuelle a/a) à la suite des publications d'inflation inférieures aux attentes, et cela malgré la montée des risques géopolitiques au Proche-Orient. Ces derniers ont fait bondir les prix de l'or (+11.6% t/t) et du blé (9.5% t/t), sans pour autant malgré tout déclencher un emballement des prix de l'énergie, bien au contraire : pétrole WTI -21.7% t/t à 71.7 USD/ baril ; prix du gaz -7% t/t. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation aux Etats-Unis et en Europe ont dominé malgré le ralentissement économique, ce qui permet d'envisager un scénario de « soft landing » ou ralentissement en douceur, plutôt que de forte récession. Ce scénario « soft landing » dominant a donc entraîné une surperformance des marchés boursiers des pays développés (indice MSCI DM +10% t/t ; +23.7% a/a) contre ceux des pays émergents (indice MSCI EM +5.6% t/t ; +10.3% a/a). Le recul de la bourse chinoise (indice MSCI -4.8% t/t ; -10.3% a/a) a en effet plombé l'indice régional, malgré les forts rebonds observés au Mexique (indice MSCI +15.8% t/t ; +23% a/a), au Brésil (indice MSCI +14.6% t/t ; +22.7% a/a) ou en Inde ((indice MSCI +22% t/t ; +12% a/a). Dans le contexte d'une désinflation plus rapide que prévu, les marchés ont perçu un revirement baissier des anticipations de taux des banques centrales. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a d'ailleurs confirmé ce biais plus accommodant en décembre avec de nouvelles prévisions médianes sur les taux officiels qui intègrent 75pdb de baisses pour 2024. Ce virage plus accommodant est cependant moins net en Europe. La Banque Centrale européenne (BCE) est restée plutôt vigilante sur les perspectives d'inflation en raison des hausses salariales et des risques de perte de productivité. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a conservé un biais de politique monétaire restrictive. Au final, les marchés ont intégré des attentes d'assouplissement monétaire d'environ -150pdb en 2024, bien plus élevées que celles suggérées par les communications des banques centrales. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont enregistré de belles performances au T4. Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont globalement baissé, et surtout sur les marchés des pays développés : -69pdb aux Etats-Unis, à 3.88% ; -81pdb en Allemagne, à 2.02% ; -84pdb en France à 2.56% -90pdb au Royaume-Uni à 3.54%, et -108.2pdb en Italie à 3.70%. Le virage plus accommodant de la Fed a entraîné une baisse du dollar US face aux devises de ses partenaires (indice DXY -4.6% t/t) avec, dans un contexte de tensions géopolitiques, une surperformance du franc suisse (+8.8% t/t) et du yen (+5.9%).

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.

⁶ Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.

Source : données Bloomberg au 31/12/2023.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Politique de gestion

Les marchés actions ont fortement progressé en 2023. Cette bonne performance s'explique par la résilience de la croissance économique dans les pays développés, la réouverture de l'économie chinoise même si la croissance a été en deçà des attentes, ainsi que la perspective de voir les taux d'intérêts arrêter leur hausse et repartir à la baisse sur fond de détente de l'inflation. A cela s'ajoutent les résultats des entreprises qui sont restés très bien orientés et ont plutôt surpris positivement tout au long de l'année.

Dans ce contexte, le secteur auto qui voit les chaînes d'approvisionnement se normaliser progresse sensiblement. La thématique de l'IA a porté les secteurs technologiques à partir du mois de mai : Logiciels et Semiconducteurs affichent ainsi de très bonnes performances sur l'année. Les biens d'équipements et les banques sont aussi en hausse sensible. Les produits de consommation courante bénéficient de la réouverture de l'économie chinoise. Les secteurs plutôt défensifs comme la pharmacie, l'alimentation/boisson, les services commerciaux, l'énergie ou la distribution alimentaire affichent des performances en retard par rapport à l'indice de référence.

La performance du FCPE (brut de frais de gestion) est très proche de celle du marché actions français en 2023. Les biais sectoriels ont un impact négatif principalement dû à l'absence de valeurs du secteur de la consommation courante dont L'Oréal qui représente 5.3% de l'indice et qui s'apprécie de 37% en 2023. En revanche, nous avons bénéficié de notre surexposition aux secteurs de l'automobile et des biens d'équipement et de notre sous-exposition à la pharmacie et aux biens de consommation durables.

Le choix de titres a eu un impact positif sur la performance. La stratégie a connu de francs succès au sein des valeurs cycliques (Stellantis, Saint-Gobain, Rexel, Schneider), du secteur de l'énergie au sens large (Engie, Technip Energies) et des services informatiques (Cap Gemini, Sopra Steria). On peut en outre noter les belles performances de Publicis, Seb, Elis et STMicroelectronics. En revanche, elle a subi quelques revers avec Worldline, Alstom, Teleperformance ou encore Kering.

Sur la période, parmi les opérations les plus importantes, nous avons allégé plusieurs positions dont Arkema, Rexel et Stellantis et les positions sur Alstom, Atos, Forvia et OMV ont été débouclées. Par ailleurs, les positions sur Teleperformance, Carrefour et STMicroelectronics ont fait l'objet d'un renforcement significatif et des positions sur Neste, Remy Cointreau, Sodexo et Vallourec ont été initiées.

Performances

A la clôture de l'exercice, le FCPE affiche une performance de 17,3% pour la part E et de 16,7% pour la part F.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le FCPE ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du FCPE ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur l'exercice 2023

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

→ date de prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Le 1^{er} janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Information sur la possible rétrocession d'une part des frais de gestion financière à des tiers distributeurs

→ date de prise d'effet : 1^{er} juillet 2023

Le 1^{er} juillet 2023, pour la bonne information des porteurs de parts, une précision a été introduite dans le règlement du FCPE portant sur la possible rétrocession d'un pourcentage des frais de gestion financière du FCPE à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du FCPE.

Mise en conformité du règlement du FCPE avec le nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF : frais administratifs externes à la société de gestion

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2023

Suite à l'objectif poursuivi par l'AMF de moderniser les modalités applicables à la présentation, au contenu et au prélèvement des *frais administratifs externes à la société de gestion*, le règlement du FCPE a été modifié le 31 décembre 2023 afin de tenir compte du nouveau format de présentation de ces frais proposé par l'AMF.

La liste des *frais administratifs externes à la société de gestion*, renommés *frais de fonctionnement et autres services*, est désormais précisée dans le tableau des frais affiché dans le règlement du FCPE.

Cette liste, adaptée aux caractéristiques du FCPE, énumère exhaustivement tous les frais concernant le FCPE.

Les *frais de fonctionnement et autres services* sont, dans la limite de l'actuel taux maximum de 0,10% TTC l'an de l'actif net (à la charge du FCPE) prévu par le règlement du FCPE, constitués des frais suivants :

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

I. Frais d'enregistrement et de référencement du FCPE

- les frais de référencement du FCPE et publications des valeurs liquidatives pour l'information des porteurs de parts

II. Frais d'information clients et distributeurs

- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings réglementaires
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs
- les frais d'information aux porteurs de parts par tout moyen
- les informations particulières aux porteurs de parts
- les coûts d'administration des sites internet
- les frais de traduction spécifiques au FCPE

III. Frais des données

- les coûts de licence de l'indice de référence utilisé par le FCPE
- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc

- les frais de commissariat aux comptes
- les frais liés au dépositaire
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- les frais d'audit
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du FCPE, 'Tax agent' local, ...)
- les frais juridiques propres au FCPE (dont ceux de fonctionnement du conseil de surveillance du FCPE)

V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques au FCPE
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales

Mise en conformité du règlement du FCPE avec le nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF : types de frais hors champ du tableau des frais

➔ date de prise d'effet : 31 décembre 2023

Le règlement du FCPE a été modifié le 31 décembre 2023 avec l'ajout, sous le tableau des frais affiché dans le règlement, de la prise en charge par le FCPE des coûts suivants :

- les contributions dues à l'AMF au titre de la gestion du FCPE,
- les frais exceptionnels et non récurrents que sont :
 1. les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents,
 2. les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Cette modification du règlement fait suite au souhait de la Société de Gestion de se conformer au format de présentation de ces types de coût posé par l'AMF, et issu de ses travaux engagés en cette matière depuis 2011.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DIC qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 98,37%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation OPCVM concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France), à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2023

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2023 représentent une population de 316 personnes en 2023. En 2023 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle Interne)
- Les responsables Juridique, Finance et des fonctions de support et administratives

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

	2023				
	Rémunération fixe versée en 2023	Rémunération variable versée en mars 2023 (au titre de la performance 2022) + rémunérations variables différées acquises en 2023	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 316 collaborateurs	28 044 672 €	11 624 581 €	10 338 975 €	1 285 606 €	39 669 253 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 364 899 €	5 389 839 €	4 158 019 €	1 231 820 €	12 754 738 €
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 544 612 €	1 584 813 €	1 230 486 €	354 327 €	4 129 425 €

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2023 ainsi que le cash différé indexé payé en 2023.

(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNICREDIT SPA	839 679,45	1 031 969,13
RENAULT SA	555 971,58	540 071,39
TOTALENERGIES SE	899 333,64	
STELLANTIS NV	171 854,40	711 858,20
SOCIETE GENERALE SA	339 465,13	441 288,61
NESTE OYJ	770 240,46	
REXEL	138 645,13	608 057,20
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	720 043,04	
OMV AG	39 034,26	601 431,30
SCHNEIDER ELECTRIC SE	514 325,63	116 002,43

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du FCPE n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du FCPE	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du FCPE.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du FCPE.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE F

Frais de fonctionnement et de gestion	1,12%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : - commission de surperformance - commissions de mouvement - Acquisitions et cessions temporaires de titres	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,12%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE ACTIONS FRANCE E

Frais de fonctionnement et de gestion	0,67%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : - commission de surperformance - commissions de mouvement - Acquisitions et cessions temporaires de titres	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	0,67%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,45%

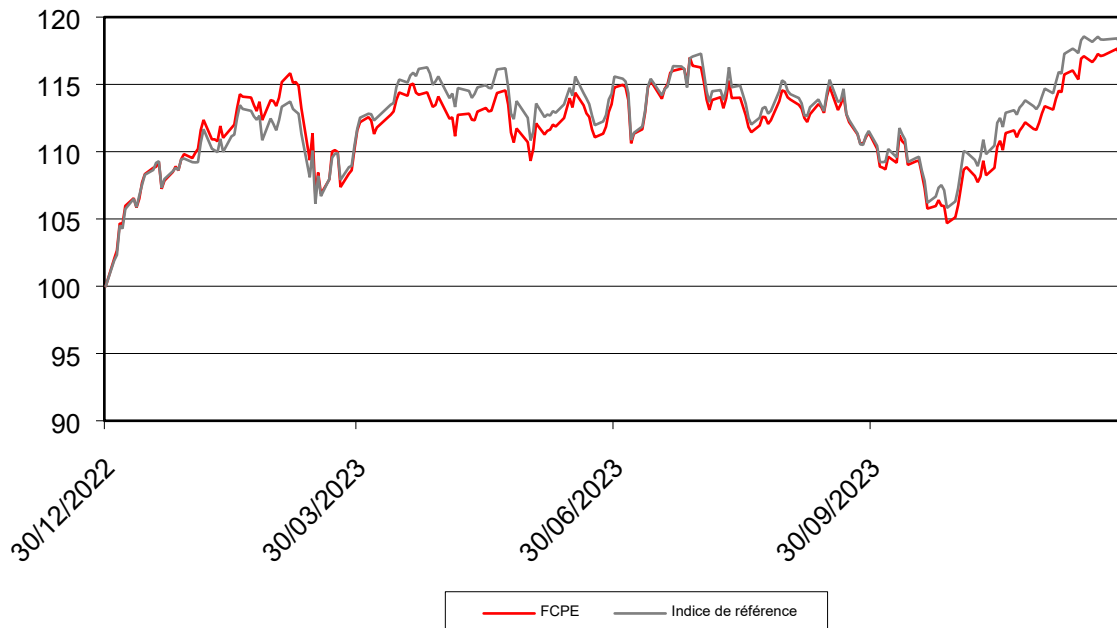
FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Performances

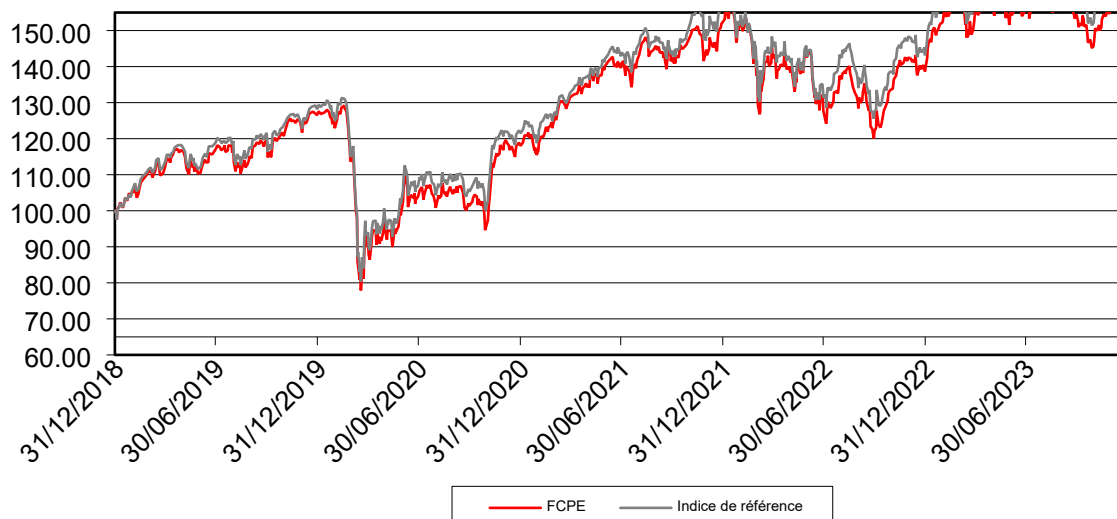
HSBC EE ACTIONS FRANCE (F) (C) (EUR)

Indice de référence : 100% SBF 120 (NR)

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023



Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 31/12/2018 au 29/12/2023



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

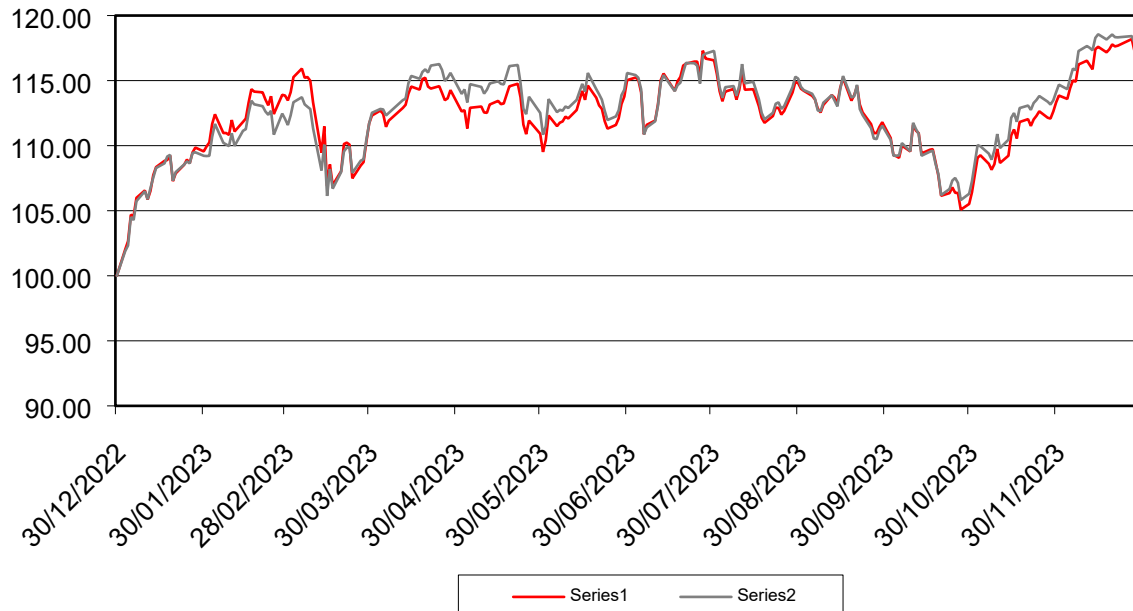
FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

HSBC EE ACTIONS FRANCE (E) (C) (EUR)

Indice de référence : 100% SBF 120 (NR)

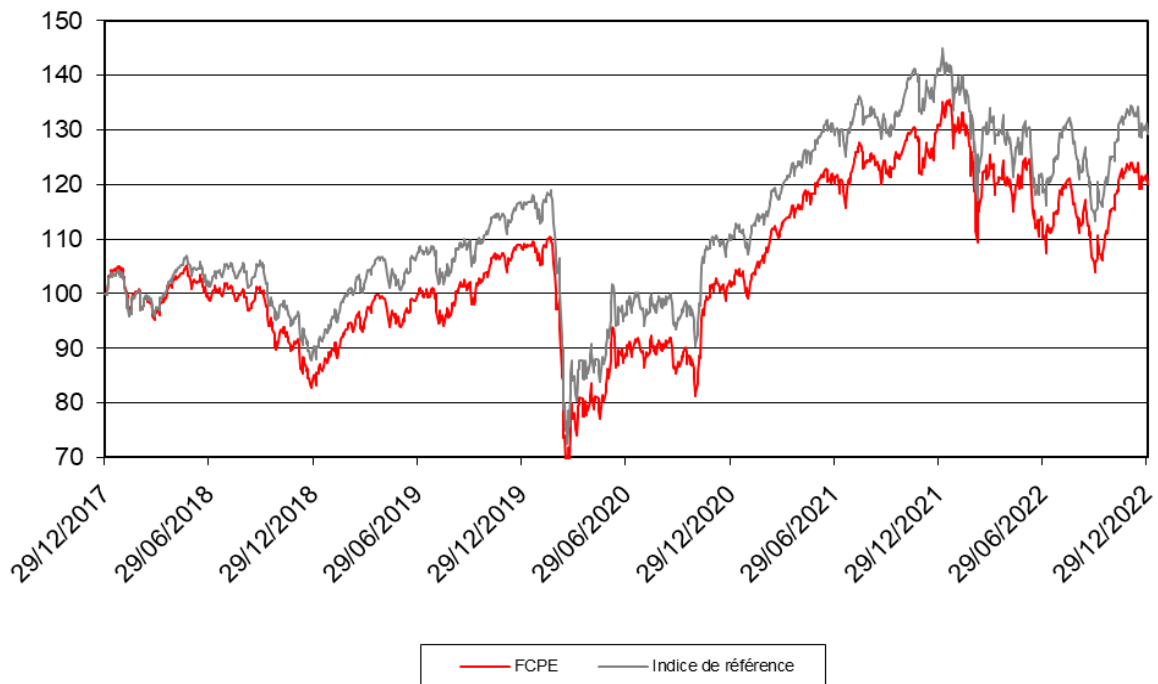
Evolution de la performance sur 1 an glissant

Du 30/12/2022 au 29/12/2023



Evolution de la performance sur 5 ans glissants

Du 31/12/2018 au 29/12/2023



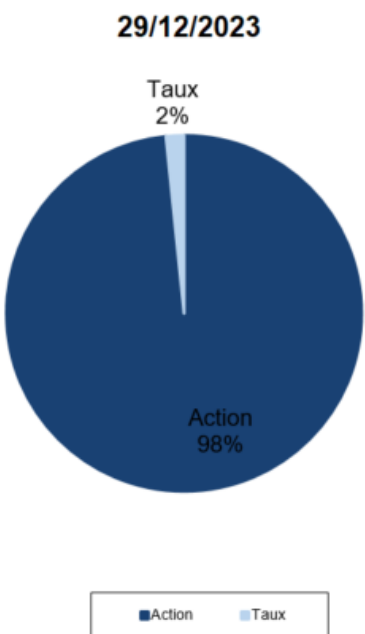
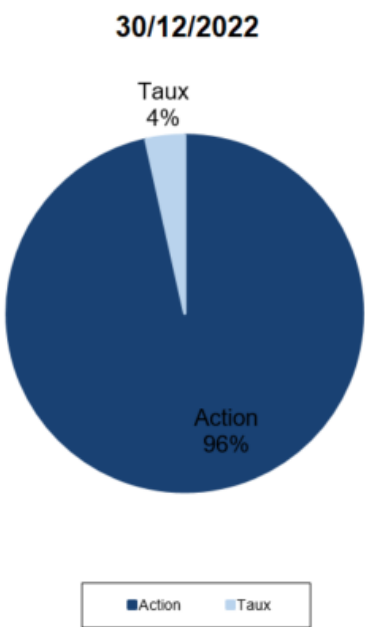
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Indice de référence : 100% SBF 120 (NR)

Evolution de la structure de l'actif



Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

HSBC EE ACTIONS FRANCE
FONDS D'EPARGNE SALARIALE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
Immeuble Coeur Défense - Tour A
110 Esplanade du Général de Gaulle
92400 La Défense 4 - Courbevoie

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale HSBC EE ACTIONS FRANCE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



HSBC EE ACTIONS FRANCE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2024.07.09 18:03:30 +0200



Comptes Annuels

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023

Portefeuille : 11956 HSBC EE ACTIONS FRANCE

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	83 403 756,69	67 107 604,37
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées	83 403 756,69	67 107 604,37
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	83 403 756,69	67 107 604,37
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays		
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	232 872,58	14 171,97
Opérations de change à terme de devises		
Autres	232 872,58	14 171,97
COMPTES FINANCIERS	1 269 960,14	2 501 881,06
Liquidités	1 269 960,14	2 501 881,06
TOTAL DE L'ACTIF	84 906 589,41	69 623 657,40

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023

Portefeuille : 11956 HSBC EE ACTIONS FRANCE

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	84 638 949,66	66 946 377,46
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 776 691,04	862 311,48
Résultat de l'exercice (a,b)	1 941 536,26	1 740 653,62
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	84 803 794,88	69 549 342,56
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	102 794,53	74 314,84
Opérations de change à terme de devises		
Autres	102 794,53	74 314,84
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	84 906 589,41	69 623 657,40

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 11956 HSBC EE ACTIONS FRANCE

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023

Portefeuille : 11956 HSBC EE ACTIONS FRANCE

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	67 516,99	1 850,11
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 593 546,67	2 654 329,54
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	2 661 063,66	2 656 179,65
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		8 056,44
Autres charges financières		
TOTAL (2)		8 056,44
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 661 063,66	2 648 123,21
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	894 696,81	829 826,29
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	136 974,84	123 269,65
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	1 903 341,69	1 941 566,57
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	38 194,57	-200 912,95
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	1 941 536,26	1 740 653,62

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion (le cours de référence retenu est le cours de clôture). Ces modalités d'application sont également précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

Les valeurs étrangères détenues par des Fonds Communs de Placement d'Entreprise sont évaluées sur la base de leur cours à Paris lorsqu'elles font l'objet d'une cotation sur cette place, ou sur la base des cours de leur marché principal, pour autant que ce marché n'ait pas été écarté par l'Autorité des Marchés Financiers ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euros/devises fixées à Paris le jour de calcul de la valeur liquidative. La méthode choisie est précisée par le règlement ; elle doit rester permanente.

Les titres de créances et instruments du marché monétaire sont évalués à leur valeur de marché.

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur,...).

Les titres de créances négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est à dire dont la durée à l'émission

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois mois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

ou inférieure à trois mois, sont évalués en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

Toutefois en cas de sensibilité particulière de certains titres aux risques de marché (taux, émetteur,...) cette méthode doit être écartée.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation ;

Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur et les modalités d'évaluation sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Les opérations visées à l'article R.214-32-22 du code monétaire et financier sont évaluées à leur valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Les garanties financières sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market). Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque. Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Frais de gestion

Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
Frais de gestion financière (*)			
Catégorie de parts E	Actif net	0.45% l'an maximum	à la charge de chaque société adhérente
	Actif net	0.63% l'an maximum	à la charge du FCPE
Catégorie de parts F	Actif net	1.08% l'an maximum	à la charge du FCPE
Catégorie de parts PF	Actif net	1.08% l'an maximum	à la charge du FCPE
Frais de fonctionnement et autres services (**)	Actif net	0.10% TTC l'an maximum	à la charge du FCPE
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs	à la charge du FCPE
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
Commission de surperformance	Actif net	Néant	---

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

(*) *Un pourcentage des frais de gestion financière peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du FCPE.*

(**) *Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :*

I. Frais d'enregistrement et de référencement du FCPE

- les frais de référencement du FCPE et publications des valeurs liquidatives pour l'information des porteurs de parts

II. Frais d'information clients et distributeurs

*- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings réglementaires
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs
- les frais d'information aux porteurs de parts par tout moyen
- les informations particulières aux porteurs de parts
- les coûts d'administration des sites internet
- les frais de traduction spécifiques au FCPE*

III. Frais des données

*- les coûts de licence de l'indice de référence utilisé par le FCPE
- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers*

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc

*- les frais de commissariat aux comptes
- les frais liés au dépositaire
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- les frais d'audit
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du FCPE, 'Tax agent' local, ...)
- les frais juridiques propres au FCPE (dont ceux de fonctionnement du conseil de surveillance du FCPE)*

V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

*- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques au FCPE
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales*

Pourront s'ajouter aux frais facturés au FCPE et listés ci-dessus, les coûts suivants :

*- les contributions dues pour la gestion du FCPE en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).*

Frais de transaction :

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le Fonds, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Les frais directs seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Mécanisme de Swing Pricing

La Société de Gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du FCPE dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans le FCPE.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables au FCPE.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du FCPE.

Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite "swinguée" est la seule valeur liquidative du FCPE, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité du FCPE peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la Société de Gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE E	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE F	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 4 272,00 €.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023

Portefeuille : 11956 HSBC EE ACTIONS FRANCE

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	69 549 342,56	81 359 616,06
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	17 030 888,02	18 935 526,81
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-13 654 883,39	-23 770 617,57
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 325 414,95	2 380 357,77
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 082 364,23	-1 479 829,38
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	11 732 055,28	-9 817 277,70
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	15 277 299,02	3 545 243,74
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-3 545 243,74	-13 362 521,44
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 903 341,69	1 941 566,57
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	84 803 794,88	69 549 342,56

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Souscriptions Rachats^(*)

Souscriptions Rachats au 29/12/2023

Portefeuille : 11956 HSBC EE ACTIONS FRANCE

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	17 030 888,02	18 935 526,81
Versements de la réserve spéciale de participation	4 215 617,48	2 847 107,71
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	2 375,41	
Versement de l'intéressement	1 377 504,01	1 529 944,16
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	5 306 433,00	1 714 822,86
Abondements de l'entreprise	4 009,32	2 762 262,99
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	6 089 982,32	10 058 296,04
Transferts provenant d'un CET	11 288,56	1 019,23
Transferts provenant de jours de congés non pris	23 677,92	22 073,82
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>2 935,77</i>	<i>2 439,79</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	13 654 883,39	23 770 617,57
Rachats	8 241 541,55	7 526 746,88
Transferts à destination d'un autre OPC	5 413 341,84	16 243 870,69

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 269 960,14	1,50
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 269 960,14	1,50								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	232 872,58
TOTAL DES CRÉANCES		232 872,58
DETTES		
	Rachats à payer	34 904,61
	Frais de gestion fixe	67 889,92
TOTAL DES DETTES		102 794,53
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		130 078,05

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE E		
Parts souscrites durant l'exercice	110 131,00030	7 270 090,88
Parts rachetées durant l'exercice	-94 400,78530	-6 244 670,12
Solde net des souscriptions/rachats	15 730,21500	1 025 420,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	456 768,94550	
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE F		
Parts souscrites durant l'exercice	1 116 538,99200	9 760 797,14
Parts rachetées durant l'exercice	-852 289,83130	-7 410 213,27
Solde net des souscriptions/rachats	264 249,16070	2 350 583,87
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 869 474,27690	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE E	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

	En montant
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE E	
Commissions de garantie	0,72
Frais de gestion fixes	205 366,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,67
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE F	
Commissions de garantie	-0,72
Frais de gestion fixes	552 355,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,12
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	1 941 536,26	1 740 653,62
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	1 941 536,26	1 740 653,62

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE E		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	809 635,49	724 719,06
Total	809 635,49	724 719,06

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 131 900,77	1 015 934,56
Total	1 131 900,77	1 015 934,56

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 776 691,04	862 311,48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-1 776 691,04	862 311,48

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE E		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-663 973,44	323 063,80
Total	-663 973,44	323 063,80

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 112 717,60	539 247,68
Total	-1 112 717,60	539 247,68

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	90 249 013,68	84 801 118,34	81 359 616,06	69 549 342,56	84 803 794,88
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE E en EUR					
Actif net	26 539 055,43	24 674 522,31	29 777 928,20	26 100 911,03	31 696 492,35
Nombre de titres	498 902,44880	494 213,25880	462 431,55260	441 038,73050	456 768,94550
Valeur liquidative unitaire	53,194	49,926	64,394	59,180	69,392
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,18	-1,20	3,76	0,73	-1,45
Capitalisation unitaire sur résultat	1,36	0,55	2,09	1,64	1,77
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE F en EUR					
Actif net	63 709 958,25	60 126 596,03	51 581 687,86	43 448 431,53	53 107 302,53
Nombre de titres	9 020 492,69780	9 111 280,86130	6 087 617,13420	5 605 225,11620	5 869 474,27690
Valeur liquidative unitaire	7,062	6,599	8,473	7,751	9,048
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,02	-0,15	0,49	0,09	-0,18
Capitalisation unitaire sur résultat	0,15	0,04	0,24	0,18	0,19

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FINLANDE				
NESTE OYJ	EUR	20 581	662 914,01	0,78
TOTAL FINLANDE			662 914,01	0,78
FRANCE				
ARKEMA	EUR	4 507	464 221,00	0,55
AXA	EUR	109 169	3 219 393,81	3,80
BNP PARIBAS	EUR	68 529	4 289 230,11	5,06
CAPGEMINI SE	EUR	14 604	2 756 505,00	3,25
CARREFOUR	EUR	74 079	1 227 118,64	1,45
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	2 985	2 111 887,50	2,49
COMPAGNIE DE L'ODET	EUR	694	1 009 076,00	1,19
DANONE	EUR	23 231	1 363 195,08	1,61
DASSAULT AVIATION SA	EUR	3 255	583 296,00	0,68
ELIS	EUR	57 837	1 092 540,93	1,29
ENGIE	EUR	166 252	2 646 399,34	3,12
EURAZEO	EUR	6 908	496 339,80	0,59
GECINA NOMINATIVE	EUR	11 961	1 316 906,10	1,55
IPSOS	EUR	22 568	1 280 734,00	1,51
KERING	EUR	3 820	1 524 180,00	1,80
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	7 486	5 491 729,60	6,47
MICHELIN (CGDE)	EUR	61 936	2 010 442,56	2,37
ORANGE	EUR	124 409	1 281 910,34	1,52
PERNOD RICARD	EUR	11 279	1 801 820,25	2,12
PEUGEOT INVEST	EUR	8 323	843 952,20	1,00
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	19 891	1 670 844,00	1,97
REMY COINTREAU	EUR	4 995	574 425,00	0,67
REXEL	EUR	36 295	899 027,15	1,06
SAFRAN SA	EUR	13 606	2 169 612,76	2,56
SAINT-GOBAIN	EUR	37 171	2 477 818,86	2,93
SANOFI	EUR	42 671	3 830 148,96	4,51
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	25 801	4 690 105,78	5,53
SCOR SE	EUR	23 306	616 676,76	0,73
SEB	EUR	8 010	905 130,00	1,07
SOCIETE GENERALE SA	EUR	85 288	2 049 044,20	2,42
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	5 614	559 266,68	0,65
SOPRA STERIA	EUR	7 125	1 409 325,00	1,66
SR TELEPERFORMANCE	EUR	6 483	856 080,15	1,01
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	47 203	998 815,48	1,18
THALES	EUR	9 512	1 274 132,40	1,50

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TIKEHAU CAPITAL	EUR	15 821	325 912,60	0,39
TOTALENERGIES SE	EUR	89 124	5 490 038,40	6,47
VALLOUREC	EUR	19 876	278 760,90	0,33
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	64 601	1 845 004,56	2,18
VINCI SA	EUR	26 358	2 996 904,60	3,53
VIVENDI	EUR	124 428	1 203 965,33	1,42
WORLDLINE SA	EUR	17 674	276 951,58	0,32
TOTAL FRANCE			74 208 869,41	87,51
ITALIE				
ENI SPA	EUR	85 475	1 311 870,30	1,54
TOTAL ITALIE			1 311 870,30	1,54
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL	EUR	34 915	896 442,63	1,06
TOTAL LUXEMBOURG			896 442,63	1,06
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	20 663	2 888 274,14	3,40
STELLANTIS NV	EUR	63 235	1 337 104,08	1,58
TOTAL PAYS-BAS			4 225 378,22	4,98
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	46 376	2 098 282,12	2,48
TOTAL SUISSE			2 098 282,12	2,48
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			83 403 756,69	98,35
TOTAL Actions et valeurs assimilées			83 403 756,69	98,35
Créances			232 872,58	0,27
Dettes			-102 794,53	-0,12
Comptes financiers			1 269 960,14	1,50
Actif net			84 803 794,88	100,00

Part HSBC EE ACTIONS FRANCE E	EUR	456 768,94550	69,392
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE F	EUR	5 869 474,27690	9,048